



Taxe habitation non connue au 31/12/12

Par **michou83**, le **28/01/2013** à **12:19**

bonjour, rnj'habite mon logement actuel depuis janvier 2006 et j'ai toujours payé la TH par prélèvements mensuels ; en janvier 2013, je reçois un document des finances publiques qui me dit que mon imposition au titre de 2012 n'est pas connue au titre de 2012 et que par conséquent je suis remboursée des prélèvements effectués durant 2012 rnIl n'y a eu aucun changement d'adresse, ni au niveau familial, je ne comprends pas ce que cela veut dire, j'ai téléphoné à la trésorerie, il ne savent pas me l'expliquer, j'ai peur que l'on me réclame cette somme ultérieurement, c'est possible ? quel recours s'offre à moi ? rnmerci pour vos réponses

Par **trichat**, le **28/01/2013** à **13:10**

Bonjour, rn rnL'administration peut commettre des erreurs (ou plus sûrement les services informatiques). rn rnSi vous pensez être redevable de cette taxe, si elle vous est remboursée, placez la somme sur un compte d'épargne, car l'administration constatant ultérieurement son erreur, pourra vous demander de reverser cette taxe. Alors, prudence. rn rnCordialement.